

Le projet éducatif de formation BAFA-BAFD



Familles Rurales : Un Mouvement au service des familles

Depuis plus de soixante ans, Familles Rurales participe au développement du milieu rural et accompagne des dizaines de milliers de familles dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui, dans près de dix mille communes, partout en France, des familles, des plus jeunes aux plus âgées, s'engagent, réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité qui concourent à l'épanouissement de toutes les générations dans leur milieu de vie.

Ces activités, mises en œuvre par les familles, s'attachent à faire vivre les valeurs du Mouvement au travers de l'action locale, communale ou intercommunale.

Mouvement reconnu d'Utilité Publique, Familles Rurales s'implique dans les dé-

bats parlementaires et exprime, à tous les échelons, les propositions qui lui semblent les plus favorables à l'épanouissement des familles vivant en milieu rural ou dans des communes à proximité des villes.

Les loisirs des enfants et des jeunes sont pensés et organisés en référence aux valeurs définies dans le projet du Mouvement :

- La famille, lieu privilégié d'épanouissement et de construction de la personne
- L'implication de toutes les générations
- La responsabilité des familles et leur coresponsabilité avec des équipes d'animation
- L'ouverture à tous, quels que soient

les choix politiques ou confessionnels dans un esprit de tolérance

- Le respect du cheminement de chacun

Le Mouvement Familles Rurales ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle. Pour Familles Rurales, exprimer ses idées et respecter celles des autres constituent un acte essentiel de citoyenneté. Par la recherche permanente de l'écoute et du dialogue se construira une société plus solidaire qui développe la capacité à vivre ensemble et éduque à la non violence et au respect.

Familles Rurales est partenaire des collectivités locales, de l'Etat, des institutions et des instances européennes.

Les loisirs à Familles Rurales

Familles Rurales a fait sien l'article 31 des Droits de l'enfant :

« Reconnaître à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Pour Familles Rurales en effet, les loisirs contribuent à l'épanouissement de tous en favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Les loisirs, complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation, l'autonomie et la prise de responsabilités en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie.

Les orientations éducatives définies par

Familles Rurales en lien avec le projet du Mouvement structurent les loisirs développés au sein du Mouvement. Elles sont déclinées dans les accueils de loisirs, les séjours de vacances, les accueils de jeunes et les formations BAFA et BAFD organisés par Familles Rurales et sont mises en cohérence avec les attentes et les besoins des familles du milieu rural.

LES ENFANTS ET LES JEUNES

Pour Familles Rurales, les loisirs sont pensés et organisés dans le respect des besoins et des capacités des enfants et des jeunes.

Grâce aux activités et aux projets proposés dans les accueils de loisirs et les séjours de vacances Familles Rurales, les

temps de loisirs sont sources de plaisir, d'épanouissement et d'expérimentation.

Ils favorisent la découverte des conditions du « vivre ensemble ». Ils constituent des lieux d'apprentissage de la citoyenneté en favorisant le respect de l'expression de chacun et des différences, l'écoute, la négociation, la participation et l'autonomie, sans oublier l'ouverture sur le monde.

Régulièrement associés à la préparation, à la réalisation et au bilan des actions, les enfants et les jeunes sont reconnus comme des acteurs à part entière des loisirs éducatifs.

LES FAMILLES

Conçus par des parents et des bénévoles Familles Rurales, les projets éducatifs des associations Familles Rurales tiennent compte à la fois des réalités locales, des besoins des familles, des spécificités du milieu rural et de la réglementation en vigueur.

Ils sont validés par les conseils d'admini-

nistration des associations locales et sont réajustés chaque année.

Les familles sont régulièrement associées aux projets de loisirs et peuvent être amenées à les porter en fonction de leur disponibilité et de leurs engagements.

Pour Familles Rurales, l'équipe d'animation élabore et met en œuvre le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif pensé par les bénévoles de l'association locale : les attentes des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que des réalités et des spécificités du milieu rural sont prises en compte.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

La formation BAFA-BAFD à Familles Rurales

La qualité des loisirs est garantie par les obligations réglementaires de l'Etat et les exigences de Familles Rurales quant à la mission éducative des ACM qu'elle organise, essentiellement en milieu rural.

Parmi ces exigences, la formation des directeurs et des animateurs qui encadrent ces Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) occupe une place importante.

C'est pourquoi, Familles Rurales organise des formations qui leur sont destinées depuis plus de 30 ans.

Conformes à la réglementation en vigueur, les formations BAFA et BAFD organisées par Familles Rurales préparent les stagiaires à encadrer et à diriger tous les types d'Accueils Collectifs de Mineurs, et ce, à titre non professionnel, de façon occasionnelle.

Ces formations sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société en confrontant ses idées, en partageant la vie de groupe, en développant ses capacités d'écoute et de prise d'initiatives, permettant ainsi à chacun de s'épanouir et de trouver sa place en tant que citoyen.

Dans la mesure où la majeure partie des loisirs éducatifs organisés par le Mouvement se déroule en milieu rural, les projets éducatifs et pédagogiques des ACM sont construits à partir de la réalité, des contraintes et des richesses du milieu rural.

Les formations BAFA et BAFD respectent les valeurs du projet de société du Mouvement Familles Rurales et le cadre réglementaire en vigueur de la protection des mineurs.

LA DÉMARCHÉ

Pour préparer les stagiaires à leurs fonctions d'animateurs et de directeurs, la formation propose une démarche qui les amène à participer activement à l'ensemble de la formation : sur les temps de réflexion et d'apports de contenus, ainsi que sur l'évaluation ou les mises en situation pratiques. Ces dernières ont vocation à expérimenter et à enrichir les pratiques d'animations, en tenant compte des réalités du terrain.

Au début de chaque session, les formateurs présentent le projet éducatif de formation Familles rurales, qui est ensuite affiché pendant toute la durée des sessions. Il est fréquemment présenté par un responsable associatif du Mouvement.

Il en est de même pour le projet pédagogique de formation. La démarche de formation, les objectifs, le programme de formation, les critères d'évaluation, les contenus et les méthodes de travail sont portés à la connaissance des stagiaires et sont régulièrement rappelés.

Les formations BAFA et BAFD reconnaissent aux stagiaires la capacité de progresser à leur rythme, et ce, à tous les âges de la vie.

Pour cela, l'équipe de formateurs accompagne les stagiaires tout au long de la session en privilégiant une démarche de progression individualisée en écartant tout principe de mise en échec.

Par ailleurs, elle propose des méthodes de formation dynamiques, en alternant des apports théoriques et des mises en situation pratiques, des temps de travail en petits et en grands groupes, des échanges stagiaires-formateurs et stagiaires-groupes...

Enfin, l'organisation de la vie de groupe sur les formations, reflet de la vie en collectivité d'un ACM, fait partie intégrante de la formation et doit faire l'objet d'une négociation et d'une validation au début des sessions par l'ensemble des participants.

LES CONTENUS DE LA FORMATION BAFA

Le contenu global de la formation BAFA répond aux exigences de l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007 (fixant les modalités d'organisation du BAFA et du BAFD) et doit permettre l'acquisition des éléments fondamentaux pour assurer les fonctions d'animateur(trice) exigées au sein des Accueils Collectifs de Mineurs organisés par Familles Rurales.

Les fonctions de l'animateur(trice)

L'animateur est « celui qui donne vie » à des projets

en permettant aux personnes de s'y impliquer. Il conçoit, organise et conduit des projets d'animation pour et avec des enfants et des jeunes, qui visent leur socialisation, leur participation, leur responsabilisation et leur prise d'autonomie et d'une façon plus générale leur épanouissement.

● **Auprès de l'équipe d'animation :**

- ▣ Il (elle) respecte la réglementation des ACM en vigueur
- ▣ Il (elle) participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif
- ▣ Il (elle) travaille en concertation avec l'équipe et respecte les autres membres de l'équipe (pédagogique et technique)
- ▣ Il (elle) sait se remettre en question et adapter son action
- ▣ Il (elle) est force de propositions

● **Auprès des enfants et des jeunes :**

- ▣ Il (elle) assure la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes
- ▣ Il (elle) respecte les enfants et les jeunes et favorise leur expression
- ▣ Il (elle) anime la vie quotidienne
- ▣ Il (elle) met en place des projets d'animation et enrichit l'environnement
- ▣ Il (elle) construit une relation de qualité avec les enfants et les jeunes
- ▣ Il (elle) accompagne les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs projets

● **Auprès des familles :**

- ▣ Il (elle) échange avec les familles, notamment sur le déroulement de la journée, sur le fonctionnement, sur les projets et les activités
- ▣ Il (elle) participe à l'accueil et au départ des enfants et des jeunes
- ▣ Il (elle) valorise les réalisations des enfants et des jeunes

Pour permettre l'acquisition de ces fonctions, les stagiaires aborderont un certain nombre de contenus incon-

tournables pour garantir la qualité des accueils collectifs de mineurs organisés par Familles Rurales.

Les contenus abordés en formation BAFA

● **Présentation du BAFA :**

- ▣ Le cursus
- ▣ Le projet pédagogique de formation
- ▣ Les critères d'évaluation
- ▣ Les modalités de validation du diplôme
- ▣ Les aides financières à la formation

● **L'environnement d'un ACM**

- ▣ Les différents partenaires d'un ACM
- ▣ Les différents types d'ACM
- ▣ Les différents projets (éducatif, pédagogique et d'animation)

● **Les différents publics accueillis**

- ▣ La connaissance des différentes tranches d'âges
- ▣ L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicaps (présentation de la charte de déontologie de l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les ACM)

● **L'organisation de la vie quotidienne**

- ▣ Le rôle de l'animateur
- ▣ Les rythmes de vie sur les ACM
- ▣ Les repas et la sécurité alimentaire
- ▣ Le repos
- ▣ L'hygiène et la santé
- ▣ Les temps d'animation
- ▣ L'organisation de la vie en collectivité
- ▣ La communication avec les familles

● **L'animation**

- ▣ les attitudes de l'animateur
- ▣ Le projet d'animation
- ▣ Les différents types d'animations
- ▣ L'aménagement de l'espace

● **La réglementation**

- ▣ Le cadre réglementaires des ACM
- ▣ La responsabilité civile et pénale
- ▣ Les activités physiques

- ▣ Les déplacements
- ▣ Le suivi sanitaire

● **L'apprentissage de la citoyenneté**

- ▣ Parité et égalité des chances par les loisirs
- ▣ L'implication des enfants et des jeunes dans le projet
- ▣ Les règles de vie d'un ACM

● **La conduite de projet**

- ▣ Les étapes d'un projet
- ▣ L'implication des enfants et des jeunes
- ▣ Les financements
- ▣ La communication
- ▣ L'évaluation

LES CONTENUS DE LA FORMATION BAFA

Tout comme la formation BAFA, le BAFAFD doit répondre aux exigences réglementaires, à savoir celles de l'Article 16 de l'arrêté du 22 juin 2007 (fixant les modalités d'organisation du BAFA et du BAFAFD) et doit garantir l'acquisition des éléments fondamentaux pour assurer les fonctions de directeur(trice) exigées au sein des Accueils Collectifs de Mineurs organisés par Familles Rurales.

Les fonctions du (de la) directeur(trice)

Il (elle) élabore le projet pédagogique et mobilise les moyens nécessaires et adaptés à sa mise en œuvre. A ce titre, il (elle) associe les différents acteurs de l'équipe d'animation (personnel pédagogique et technique) en fonction de leurs attributions et est l'interlocuteur privilégié des bénévoles, de familles et des partenaires.

Pour y parvenir, il (elle) assume plusieurs fonctions en direction des différents partenaires :

● **Auprès de l'organisateur :**

- ▣ Il (elle) est garant du projet pédagogique et de l'organisation de l'Accueil

Collectif de Mineurs, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur

► Il (elle) est responsable envers l'organisateur et les acteurs du projet (équipe pédagogique et technique, familles, enfants...)

► Il (elle) est responsable de la gestion quotidienne de l'accueil (gestion administrative, financière, humaine et matérielle)

● **Auprès de l'équipe d'animation :**

► Il (elle) anime et coordonne l'équipe d'animation

► Il (elle) est formateur (trice) vis à vis de l'équipe d'animation et plus particulièrement vis à vis des animateurs et des directeurs stagiaires ou adjoints

► Il (elle) met en place des moyens d'évaluation

► Il (elle) favorise la progression des animateurs et repère les besoins de formation

● **Auprès des enfants et des jeunes :**

► Il (elle) est garant de la sécurité physique, affective et sanitaire des enfants et des jeunes

► Il (elle) mobilise et rend disponibles les moyens nécessaires à la réalisation des projets d'animation

● **Auprès des familles :**

► Il (elle) associe les familles à la vie de l'ACM

► Il (elle) met en place des moyens de communication avec les familles

► Il (elle) développe les échanges entre l'accueil et les familles, et plus globalement avec l'environnement de l'ACM

Les contenus abordés en formation BAFA

● **Présentation du BAFA :**

► Le cursus

► Les valeurs de l'éducation populaire

► Le projet pédagogique de formation

► Les critères d'évaluation

► Les modalités de validation du diplôme

► Les aides financières à la formation

► La rédaction du bilan de formation

● **La mission éducative :**

► Le projet pédagogique et les valeurs éducatives

► L'articulation du projet éducatif et du projet pédagogique

► L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (humaine et matérielle)

► L'approfondissement des connaissances sur les différents types d'ACM

► L'approfondissement des connaissances sur les différents publics

► L'évaluation du projet pédagogique et de l'ACM

● **La mission d'animation :**

► Le recrutement d'une équipe d'animation

► La préparation d'un ACM

► La coordination et l'accompagnement d'une équipe d'animation

► L'accompagnement et la formation des animateurs et des directeurs stagiaires ou adjoints

● **La gestion d'un Accueil Collectif de Mineurs**

► L'élaboration et le suivi des budgets

► Les formalités administratives

► Les différents partenaires des ACM

► La sécurité sanitaire et alimentaire

► L'actualisation de la réglementation des ACM

► La conduite de projets

● **La communication au sein des ACM**

► Avec les enfants et les jeunes

► Avec les familles

► Avec l'équipe d'animation

► Avec l'organisateur et les bénévoles

► Avec les partenaires

► Avec les médias

L'ÉQUIPE DE FORMATION

La mission des équipes de formation est d'assurer la formation d'animateurs et de directeurs compétents et responsables, capables d'encadrer des enfants et des jeunes sur les ACM.

Les formateurs sont majoritairement issus du Mouvement Familles Rurales et interviennent sur différents champs d'activités proposés dans le réseau : structures d'accueil petite enfance, Accueils de loisirs, actions parentalité, action jeunesse, animation des aînés, actions culturelles...

Ils doivent répondre à plusieurs critères incontournables :

► Adhérer au projet Familles Rurales

► Être praticien de l'animation et justifier d'expériences d'animation et/ou de direction significatives

► Être titulaire d'un titre ou d'une expérience témoignant de l'aptitude à encadrer et/ou diriger des sessions de formation BAFA et/ou BAFA

► Suivre les formations initiales et continues destinées aux formateurs BAFA et BAFA

► Participer aux réunions de préparation et de bilan

► Etablir une relation de qualité avec les stagiaires et l'équipe de formation.

Pour la constitution des équipes, la complémentarité des profils est recherchée (compétences, responsabilités dans le Mouvement, âges, expériences...) ainsi que le respect de l'équilibre homme-femme.

Elles sont également constituées en fonction des exigences réglementaires (nombre, qualifications, niveau de responsabilités), des disponibilités et des thématiques abordées.

Pour développer les compétences des formateurs et favoriser l'innovation, les fédérations départementales et/ou régionales

mettent en place des formations initiales destinées aux nouveaux formateurs et des formations continues, en fonction des besoins identifiés aussi bien sur les formations BAFA et BAFD, que sur les ACM qu'organise le Mouvement.

L'ÉVALUATION

L'évaluation des stagiaires consiste à apprécier leur aptitude à exercer les fonctions d'animateur ou de directeur.

Sur les formations BAFA et BAFD, c'est donc la progression des stagiaires qui est évaluée, à savoir l'acquisition des nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être, tels qu'ils peuvent être mesurés à partir de critères lisibles et compréhensibles, définis par l'équipe de formation. Les critères et la méthode d'évaluation sont présentés aux stagiaires au début de la formation.

L'équipe de formation prend en compte la globalité du stage, ce qui autorise un « droit à l'erreur », qui peut-être formatrice pour les stagiaires.

L'évaluation se fait en plusieurs temps tout au long de la formation et peut pren-

dre plusieurs formes (en petit groupes, individuellement avec ou sans formateur) selon la cible de l'évaluation : un projet d'animation réalisé par un groupe de stagiaires, un temps de travail, le parcours de formation d'un stagiaire.

A la fin de la formation, une appréciation est formulée (session satisfaisante ou session non satisfaisante). Elle est le résultat d'une observation et d'échanges continus (tout au long de la formation) et pluriels (car provenant de plusieurs formateurs).

L'appréciation présente un caractère sélectif dans la mesure où un stagiaire peut ne pas être apte à exercer les fonctions d'animateur ou de directeur.

Au vu de l'avis motivé du directeur de la session de formation, les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports peuvent soit valider la session, soit inviter le candidat à participer à une nouvelle formation.

LE SUIVI ET LE PLACEMENT DES STAGIAIRES

Le Mouvement étant organisateur de séjours de vacances, d'accueils de loisirs et

d'accueils de jeunes, les stagiaires sont suivis tout au long de leur session de formation générale, de leur stage pratique et de leur session d'approfondissement lorsqu'ils choisissent Familles Rurales.

Par ailleurs, un fichier des animateurs et des directeurs stagiaires est régulièrement actualisé par les fédérations, permettant de mettre en relation les associations locales organisatrices d'ACM et les stagiaires en recherche de stage.

De plus, des ateliers dédiés à la recherche d'emplois (CV, lettre de motivation, entretiens d'embauche, ressources pour la recherche de postes d'animation...) sont prévus sur toutes les formations BAFA et BAFD.

Enfin, le site internet de Familles Rurales propose une rubrique « emplois et stages », qui recense les offres et demandes d'emplois dans le domaine de l'animation au sein du réseau : <http://www.famillesrurales.org>